

LES RECOMMANDATIONS POLITIQUES SOUTENUES PAR LA 9^e RENCONTRE DU GROUPE DE TRAVAIL DE TRANSPORT ET COMMUNICATIONS DU COMCEC

Les membres éminents du groupe de travail de transport et communications du COMCEC,

Le Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC (GTTC) a dirigé avec succès sa 9^e rencontre le 16 mars 2017 à Ankara, en Turquie, sur le thème de “l’augmentation de l’accès internet à haut débit dans les pays membres de l’OCI”. Lors de cette rencontre, le GTTC a pris des délibérations relatives aux estimations politiques entre les pays membres dans le domaine de l’accès au haut débit. Le document de séance, préparé conformément selon les conclusions principales du rapport de recherche élaboré pour la 9^e rencontre du GTTC et les réponses des pays membres aux questions politiques ont été au centre des discussions. Lors de cette rencontre, les participants ont abordé les recommandations politiques indiquées ci-dessous.

A. Recommandations politiques pour tous les pays membres de l’Organisation de Coopération Islamique.

Recommandation politique I : Préparer des stratégies nationales d’accès au haut débit avec l’implication de toutes les parties prenantes pertinentes.

Justification :

Les stratégies nationales d’accès au haut débit constituent d’importants documents politiques qui déterminent essentiellement les objectifs d’augmentation de la couverture et de l’accès au haut débit pour les pays respectifs (en distinguant les consommateurs, les entreprises et les services gouvernementaux) et définissent des modèles de technologie, de concurrence et d’investissement. Dans cette perspective, les stratégies nationales de haut débit visent à assurer un accès au haut débit rapide et de qualité à des prix abordables pour toutes les couches de la société. Elles visent également à renforcer la concurrence sectorielle. En outre, ces stratégies facilitent le développement des mécanismes de collecte de données, mais aussi la surveillance et l’évaluation des progrès réalisés.

Recommandation politique II : Améliorer l’alphabétisation numérique en intégrant des programmes dans le système éducatif officiel et en encourageant des initiatives informelles ciblant des couches spécifiques de la population.

Justification:

La culture numérique¹ est essentielle pour tirer pleinement parti des technologies de l’information et de la communication. Les personnes ayant un niveau de culture numérique suffisant attendent des services Internet haut débit et créent une valeur supplémentaire en les utilisant. L’alphabétisation numérique peut être renforcée en intégrant des programmes dans le système éducatif officiel et en encourageant des initiatives de formation informelle qui vont cibler une partie de la population spécifique (personnes âgées, personnes pauvres en milieu rural, etc.) Les programmes d’alphabétisation numérique intégrés dans le système d’éducation formelle devraient l’être à une grande échelle, centralisés et axés sur l’amélioration des compétences concernant l’utilisation de dispositifs et de services. D’autre part, des programmes non formels peuvent être initiés en offrant une formation en ligne, en créant des centres d’accès locaux dans des zones où l’intégration des TIC est limitée, en mettant en œuvre des programmes

¹ La culture numérique est définie comme “la capacité à utiliser une technologie numérique, des outils de communication ou des réseaux pour situer, évaluer, utiliser et créer une information” (Hauge et Prier, 2010).

dans des écoles publiques ou des centres culturels avec des autorités locales et le déploiement de formateurs dans les zones rurales.

B. Recommandations politiques pour les pays membres de l'OCI avec différentes étapes de développement du haut débit.

1. Pays membres de l'OCI à une étape avancée² de développement du haut débit

Recommandation politique I: Atteindre une couverture internet haut débit dans les milieu ruraux et isolés par le biais des vacances réglementaires³ et des subventions directes avec l'objectif d'améliorer les investissements liés au haut débit.

Justification:

Les services internet à haut débit sont déjà fournis dans les zones urbaines et semi-urbaines des pays avancés. La couverture à haut débit dans les zones rurales et isolées reste un défi important à relever pour les pays avancés. En allégeant certains types de contraintes liées aux affaires, les approches combinant les congés réglementaires et les subventions directes visent à résoudre ce problème. Afin d'améliorer le déploiement des réseaux de prochaine génération dans les zones rurales, les pays membres peuvent encourager les opérateurs par des congés réglementaires qui les exonèrent de l'obligation de partager leur réseau avec des concurrents dans les zones rurales. En outre, les subventions, en tant que mécanismes de cofinancement, peuvent également être utilisées dans le déploiement d'infrastructures à haut débit dans des zones où le retour sur investissement est limité.

Recommandation politique II: Mise en place d'incitations financières aux opérateurs pour le déploiement de la 4G

Justification:

En ce qui concerne l'accès au haut débit, le déploiement complet de la 3G a été atteint dans la plupart des pays membres avancés et intermédiaires de l'OCI. À ce stade, la technologie 4G a été déployée dans 41 pays de l'OCI, bien que les taux de couverture restent significativement faibles, ce qui profite principalement aux populations urbaines. De nombreux opérateurs hésitent à procéder au déploiement complet de 4G avant d'obtenir un taux de rendement raisonnable pour la génération précédente. Néanmoins, en vue d'accélérer le déploiement de la 4G, les gouvernements pourraient envisager la mise en place d'incitations financières pour les opérateurs. Dans ce cadre, une exonération d'impôts de l'équipement du réseau peut être proposée. En outre, les gouvernements peuvent réduire les coûts de licence du spectre.

2. Pays membres de l'OCI à l'étape intermédiaire⁴ du développement du haut débit

Recommandation politique I: Réduire le coût des services haut débit à travers des initiatives de politiques publiques ciblées.

Justification:

La demande croissante est l'un des plus grands défis auxquels sont confrontés les pays membres de l'OCI avec un déploiement à haut débit intermédiaire. Afin de réduire les prix d'accès pour les utilisateurs

² Les pays membres de l'OCI à l'étape avancée concernent les pays qui possèdent une large couverture et un internet à haut débit.

³ Les vacances réglementaires font référence à l'absence d'obligation réglementaire de fournir un accès, au moins pour une période prédéfinie.

⁴ Les pays membres de l'OCI à l'étape intermédiaire possèdent généralement une couverture avancée mais avec un accès haut débit limité.

finaux, les gouvernements peuvent réduire les taxes sur le service et les dispositifs ou proposer des subventions. Cela pourrait se faire sous la forme d'un bon de paiement classique ou d'un remboursement d'impôt pour les secteurs admissibles de la population (par exemple, les étudiants). La deuxième option consisterait à négocier un accord entre le gouvernement et les fournisseurs de services à haut débit du secteur privé afin d'offrir des prix réduits pour certains groupes de population. La troisième option comprend l'accès gratuit à Internet par le biais de services Wi-Fi situés dans des espaces publics, tels que les parcs, les bibliothèques et les centres de transport.

Recommandation politique II: Réduire les obstacles culturels et linguistiques grâce au développement de plateformes, de contenus et d'applications locales simples d'accès.

Justification:

Les obstacles culturels et linguistiques ont un impact négatif sur la demande d'accès à des services internet à haut débit. En outre, le manque de contenus dans les langues locales et l'absence de pertinence culturelle représentent un obstacle majeur à l'adoption d'Internet. Il est évident que la pertinence culturelle et linguistique encourage les gens à utiliser davantage l'internet. En réponse à ce défi, les gouvernements, avec le secteur privé, devraient promouvoir le développement de contenus numériques locaux, des plateformes et des applications faciles à utiliser et augmenter ainsi l'accès à internet.

3. Pays membres de l'OCI à l'étape initiales du développement du haut débit

Recommandation politique I: Offrir un service à haut débit pour les consommateurs par des opérateurs de télécommunications subventionnés par l'État et par le gouvernement

Justification:

Généralement, les pays en phase initiale du développement du haut débit font référence à ceux qui n'ont pas complètement privatisé leur industrie des télécommunications. Le manque de concurrence affecte directement l'accessibilité des services à haut débit. Dans ce cadre, l'accessibilité reste l'un des problèmes majeurs rencontrés par les pays membres de l'OCI en phase initiale du développement du haut débit. Les fournisseurs de services de haut débit appartenant à l'État peuvent assumer la responsabilité, en tant qu'entité de service public, et fournir des services d'accès à haut débit abordables pour les utilisateurs finaux. Cela peut également encourager les opérateurs privés à diminuer leurs prix.

Recommandation politique II: Offrir un service à haut débit à bas prix à des couches ciblées d'une frange de population défavorisée.

Justification:

La capacité à acquérir des services internet à haut débit pour une partie de la population défavorisée est limitée. Les gouvernements peuvent élaborer des politiques intéressantes afin de créer un environnement approprié où les groupes défavorisés pourraient acquérir des services à haut débit. Les gouvernements peuvent également offrir un accès gratuit à Internet dans les institutions publiques telles que les écoles, les bibliothèques ou les cliniques de santé. À cette fin, les gouvernements peuvent encourager les opérateurs privés à offrir un service à haut débit pour une partie de la population plus défavorisée. Cela peut être réalisé dans le cadre de l'élaboration d'un plan national d'accès au haut débit. Alternativement, cela pourrait être réalisé dans le cadre d'un accord entre le régulateur gouvernemental et un opérateur privé titulaire comme condition pour permettre à celui-ci de poursuivre une initiative particulière (par exemple, une fusion ou une acquisition).

⁵ Les pays membres de l'OCI à l'étape première font référence aux pays qui ont besoin d'augmenter à la fois l'alimentation et la demande des services à haut débit. Pour ces pays, une combinaison d'incitations au déploiement d'infrastructures et de stratégies de stimulation de la demande est nécessaire pour augmenter l'accès au haut débit.